

L'évaluation du socle – Le diplôme national du brevet

Le socle commun

- Il identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la 3^{ème}.
- Il s'articule autour de cinq domaines.
- Les programmes déclinent et précisent ce nouveau socle.
- Sa maîtrise s'acquiert progressivement.
- Son évaluation compte pour le DNB mais aussi pour l'affectation en seconde professionnelle et dans d'autres filières sélectives.

Le socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux évalués dans plusieurs disciplines

2. Les méthodes et outils pour apprendre

1. Les langages pour penser et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

5. Les représentations du monde et de l'activité humaine

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

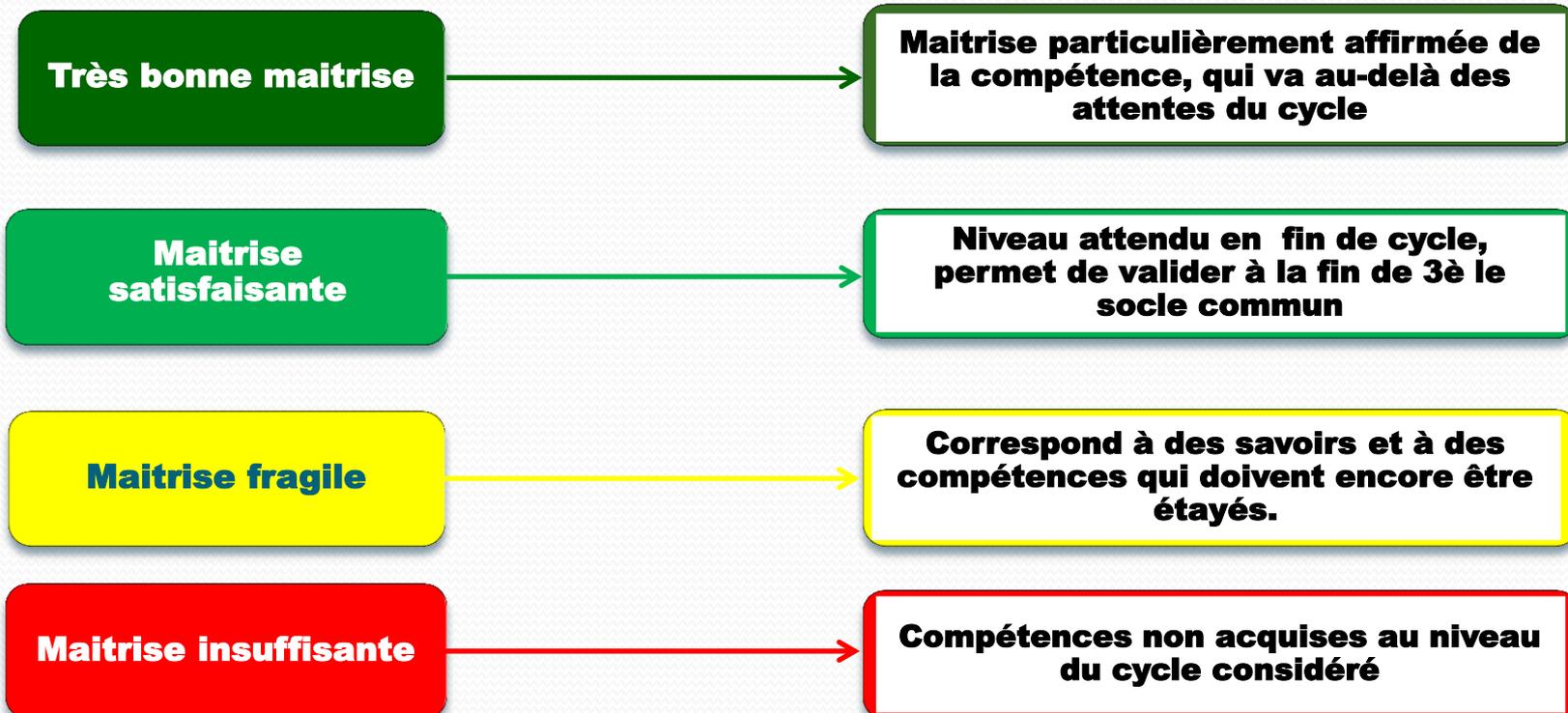
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

➤ soit 8 composantes

L'évaluation de l'acquisition du socle

- Elle se fait de manière continue
- Un bilan est fait en fin de 6^e et en fin de 3^e
- Le niveau de maîtrise de chacune des 8 composantes :



Le nouveau diplôme national du brevet

Pour obtenir le DNB un candidat doit obtenir un nombre total de points au moins égal à 400 sur 800.

Prise en compte des acquis scolaires du cycle 4 sur 400 points.

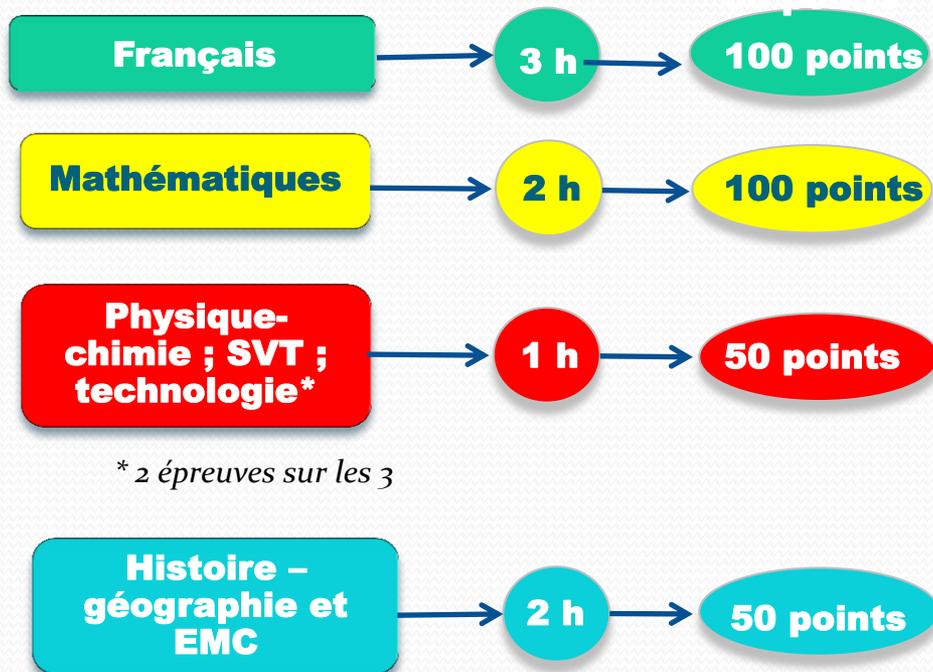
Pour chacune des 8 composantes :

- 10 points pour « Maîtrise insuffisante »
- 25 points pour « Maîtrise fragile »
- 40 points pour « Maîtrise satisfaisante »
- 50 points pour « Très bonne maîtrise ».

Peuvent s'y ajouter les points obtenus en latin ou en breton (10 points pour maîtrise satisfaisante, 20 points pour très bonne maîtrise)

Le nouveau diplôme national du brevet

Prise en compte des épreuves écrites sur 300 points.



Le nouveau diplôme national du brevet

Prise en compte d'une épreuve orale sur 100 points

- Il s'agit d'évaluer :
 - Le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève.
 - Sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet
 - L'expression orale (pour la moitié des points), qui peut se faire en langue vivante étrangère (durée maximum : 5 minutes).
- Durée : 15 minutes (5 minutes d'exposé + 10 minutes d'entretien) ou 25 minutes si 2 ou 3 candidats (10 minutes d'exposé + 15 minutes d'entretien)
- Date : 12 juin 2018

Le nouveau diplôme national du brevet

Prise en compte d'une épreuve orale sur 100 points

- Jury composé de 2 professeurs
- Le candidat présente au choix un projet réalisé au collège dans le cadre :
 - d'un EPI ; de la section sportive ; d'un voyage scolaire ;
 - de son parcours Avenir (stage, MEP, etc.) ;
 - de son parcours citoyen (délégué de classe, PSC₁, etc.) ;
 - de son parcours d'éducation artistique et culturelle (chorale, jumelage Pen ar Jazz, etc.).

Le nouveau diplôme national du brevet

- Les mentions :
 - Assez Bien : + de 480 pts ;
 - Bien : + de 560 pts :
 - Très Bien : + de 640 pts.
- Une cérémonie républicaine de remise des diplômes du DNB est organisée au collège en octobre.
- Une épreuve blanche sera organisée au collège dans la semaine du 2 au 6 avril.
- A l'issue de ce DNB blanc, un relevé de notes sera donné à chaque élève avec les points du brevet blanc.